

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 398

22 – CÔTES-D'ARMOR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-BRIEUC

Ventes et cessions

535 093 256 RCS Saint-Brieuc.

CONSILIUM.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 1000 EUR.

Adresse : 22, rue Alain Colas, 22950 Trégueux.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion AUDACC Société à responsabilité limitée au capital de 60 512 Euros
Siège social : 3 Rue des Mimosas - 22 190 PLERIN RCS de Saint-Brieuc n° 339 986 077 CONSILIUM Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 22 Rue Alain Colas - 22 950 TREGUEUX RCS de Saint-Brieuc n° 535 093 256 AVIS DE PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION De la société CONSILIUM Par la société AUDACC 1/ Évaluation, à la valeur nette comptable, de l'actif et du passif de la Société CONSILIUM dont la transmission à la Société AUDACC est prévue : - Montant de l'actif : 1 335 819 euros - Montant du passif : 136 459 euros - Soit un actif net de : 1 199 360 euros 2/ Augmentation du capital de la Société AUDACC au titre de l'absorption de la Société CONSILIUM : 40 320 Euros. La Société CONSILIUM détenant 2 520 parts sociales de la Société AUDACC, il s'en suivra une réduction du capital de la Société AUDACC pour annuler ses propres titres reçus suite à la fusion à hauteur de 40 320 Euros, de sorte que l'augmentation de capital sera nulle. 3/ Rapport d'échange des droits sociaux : 1 part sociale de la Société CONSILIUM donne droit à 2,52 parts sociales de la Société AUDACC. il sera attribué 2 520 parts nouvelles de 16 Euros chacune de la Société AUDACC, société absorbante, pour 1 000 parts sociales de la Société CONSILIUM, société absorbée. 4/ Montant prévu de la prime de fusion : en raison de la réduction du capital social de la Société AUDACC nécessaire à l'annulation de ses propres parts sociales reçues en échange de la fusion, la prime de fusion sera nulle. 5/ Dépôt du projet au greffe : Le projet établi le 18 Janvier 2019 a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc le 8 Février 2019, au nom de la Société AUDACC, société absorbante et de la Société CONSILIUM, société absorbée. Société AUDACC Société CONSILIUM Les Co-gérants Les Co-gérants.